

AVIS ADMINISTRATIFS

CC41544

ÉLABORATION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) SUD CORSE, TENANT LIEU DE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

- OUVERTURE DE LA CONCERTATION JUSQU'À L'ARRÊT DU PROJET DE SCOT -

Par délibération du 6 juillet 2022, le conseil communautaire de la communauté de communes du Sud-Corse a prescrit l'élaboration du SCoT Sud-Corse valant PCAET. Cette délibération définit les objectifs poursuivis et les modalités de concertation qui seront mises en œuvre jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT.

Cette délibération est affichée durant un mois au siège de la communauté de communes du Sud-Corse (Immeuble Le Sphinx, rue Maréchal Juin, à Porto-Vecchio) et dans les mairies des communes de Bonifacio, Figari, Lecci, Monacia d'Aullène, Pianottoli-Caldareello, Porto-Vecchio et Sotta.

Le dossier correspondant peut être consulté au siège de la communauté de communes du Sud-Corse, aux jours et heures habituels d'ouverture.